



Paris, le 12 mai 2016

PROJETS de RESOLUTIONS  
pour le 3ème Congrès du  
SNAIL-CGT  
du jeudi 20 octobre 2016

Sans pour autant délaissier notre projet originel, à savoir « **l'obtention du Droit d'auteur pour les inventeurs indépendants, le Brevet d'auteur d'inventions et la création d'une Société de gestion ou d'une coopérative** » les syndiqués présents au 3ème Congrès inscrivent à l'ordre du jour les trois projets de résolutions suivants :

Résolution 1. : Augmentation de la durée des Brevets d'inventions de 20 à 30 ans.

Résolution 2. : Aménagement du paiement des annuités à savoir : l'augmentation des annuités ne débute que lorsque le brevet commence à produire des bénéfices pour son auteur.

Résolution 3. : Association automatique, au brevet d'invention, d'une assurance de recours afin de se protéger des contrefaçons et autres problèmes générés par ce brevet.

*Remarques : ces projets doivent être discutés, lors de la réunion du 19 mai afin que l'on propose au Congrès du 20 octobre des textes ayant eu l'aval du Bureau.*

**Serge CASSAGNE**  
*Le Secrétaire général du SNAIL-CGT*